

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	04 décembre 2025	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	04 décembre 2025	Effectif légal : 49 En exercice : 48 Présents : 35 Votants : 46

Séance du 15 décembre 2025

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le 15 décembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, salle des Fêtes, à CUDOT, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : 35

Mesdames et Messieurs Didier MOREAU, Philippe PETIT, Florence SYLVESTRE, Sébastien DORA, Cyril HAGHEBAERT, Christine LEMOINE, Claude SCIBOZ, Jean-Pierre BARRET, Marc FAYADAT, Patrice CHASSERY, Dominique AUBERGER, Gérard VERGNAUD, Nicolas SORET, Frédérique COLAS, Kévin AUGÉ, Laurence MARCHAND, Richard ZEIGER, Linda GUEDJALI, Anne MIELNIK-MEDDAH, Elisabeth LEFEVRE, Thierry LEAU, Jacques COURTAT, Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, Laurent CHAT, Guy AVENIA, Jean-Pierre BAUSSART, Guy BOURRAS, Francis BOURSIN, Xavier MARQUIS, Olga LIGAULT, Isabelle CLAUDET, Didier MIGNON, Frédéric MORISOT, Bruno JAN, Jean-Marc GRILLET-AUBERT

ETAIENT ABSENTS : 13 (dont 11 avec pouvoir et 2 sans pouvoir)

1. Catherine DECUYPER, pouvoir à Frédérique COLAS
2. Evelyne TRES CARTES, pouvoir à Laurent CHAT
3. Marie-Hélène GOUEDARD, pouvoir à Sébastien DORA
4. Mohammed BELKAID, pouvoir à Linda GUEDJALI
5. Bernadette MONNIER, pouvoir à Elisabeth LEFEVRE
6. Michèle BARRY, pouvoir à Laurence MARCHAND
7. Jean-Yves MESNY, pouvoir à Richard ZEIGER
8. Eric APFFEL, pouvoir à Anne MIELNIK-MEDDAH
9. Hassan LARIBIA, pouvoir à Kévin AUGÉ
10. Dorothée BRICOUT, pouvoir à Thierry LEAU
11. Gilles-Maxime POIBLANC, pouvoir à Jean-Marc GRILLET-AUBERT
12. Eric GALLOIS, sans pouvoir
13. Valérie SUBRENAT, sans pouvoir

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND

Objet : Décision modificative n°2 – Année 2025 Budget Principal

FIN/2025/101

**Conseil Communautaire du
15 décembre 2025**
OBJET : Décision modificative n°2 – Année 2025 Budget Principal

VU la délibération n° FIN_2025_27 du 26 mars 2025 relative au vote du budget primitif 2025 du budget principal ;

VU la délibération n° FIN_2025_79 du 29 septembre 2025 relative au vote de la décision modificative n°1 du budget principal ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajuster les crédits inscrits sur ce budget, il est proposé la décision modificative n°2 :

Section de fonctionnement

Dépenses			Montant
Chap 011			Charges à caractère général
615231	845	Entretien Voirie	61 360,00
6228	588	Convention ADIL avec France Renov' (réimputation comptable)	-75 000,00
6228	71	Convention ATMO (réimputation comptable)	-30 000,00
Chap 65			Autres charges de gestion courante
651123	020	Fonds pour l'insertion des personnes handicapées	12 300,00
65748	588	Convention ADIL avec France Renov' (réimputation comptable)	75 000,00
65748	71	Convention ATMO 2024 et 2025 (réimputation comptable)	30 000,00
Chap 68			Provisions
6815	020	Dotations aux provisions (reliquat des droits à dépenses voirie)	199 000,00
Chap 023			Virement à la section d'investissement
	020	Virement à la section d'investissement	-97 410,00
Total des dépenses			175 250,00

Recettes			Montant
Chap 74	Dotations et participations		175 250,00
74758	020	Participations des EPCI partenaires pour les projets COT et PAT au titre de 2024	85 000,00
74758	020	Crédits complémentaires participations des EPCI partenaires pour les projets COT et PAT au titre de 2025	38 000,00
747205	020	Subvention ingénierie PETR	26 000,00
74788	020	Subventions ADEME	26 250,00
Total des recettes			175 250,00

Section d'investissement

Dépenses			Montant
Chap 21	Immobilisations corporelles		100 000,00
2151	845	Voirie	100 000,00
Total des dépenses			100 000,00

Recettes			Montant
Chap 13	Subventions d'investissement		804 450,00
1328	020	Subvention AESN	613 450,00
13241	845	Participations communes	191 000,00
Chap 16	Emprunts et dettes assimilées		-607 040,00
1641	020	Emprunts	-607 040,00
Chap 021	Virement de la section de fonctionnement		-97 410,00
	020	Virement de la section de fonctionnement	-97 410,00
Total des recettes			100 000,00

VU l'avis de la commission des finances et le conseil des Maires du 1^{er} décembre 2025 ;

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré,

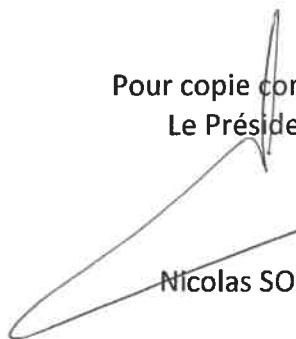
Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

-APPROUVE la décision modificative ci-dessus,
-AUTORISE le Président, ou son représentant dument habilité, à signer tous actes, arrêtés et
décisions se rapportant à ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET



Communauté de Communes
du Jovinien

Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,
Laurence MARCHAND

